

DA 191 – 22.09

CRÉDIT BRUT DE CHF 530'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX - 3E ÉTAPE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans une ville fortement urbanisée, l'aménagement d'espaces propices aux activités ludiques revêt une importance particulière ; jouer est en effet un facteur important pour le développement des enfants. Depuis de nombreuses années, le Conseil municipal de Vernier vote des crédits pour l'aménagement, la sécurisation et la mise au norme des places de jeux (DA 357 – 09.09, DA 318A – 18.05 et DA 497 19.12). Suite à ces crédits, plusieurs places de jeux de conception ancienne ont été renouvelées, permettant aux enfants de jouer en toute sécurité.

Les aires de jeux sont désormais conformes aux normes EN – 1176 « Engins de jeux » et EN – 1177 « Revêtements de surfaces ». Les travaux d'entretien sur certaines places de jeux sont aujourd'hui très importants et il convient de les rénover ou de les renouveler, vu que certaines ont plus de 15 ans d'ancienneté.

Grâce aux contrôles annuels obligatoires selon la EN 1176 - 7, le Service de l'environnement urbain (SEU) planifie le renouvellement de chaque place de jeux en fonction de son état sur une période relativement longue. La durée de vie d'une place de jeux est d'environ quinze ans et celle des sols amortissants est d'environ 10 ans.

S'agissant des engagements financiers, nous vous soumettons délibérément des demandes de crédits destinés au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux en 4 étapes de 2 à 3 ans, pour les motifs suivants :

- En premier lieu, il convient de rappeler que l'amortissement de telles installations débute à la première année d'utilisation, conformément aux règles en la matière.
- Cependant, il n'est pas impossible qu'une place de jeux soit réexaminée 2 ou 3 ans après sa réalisation, pour tenir compte de l'évolution de l'aménagement du territoire ; par exemple la construction de nouvelles habitations à proximité.
- Ainsi, dans le cas d'étapes plus longues, il se pourrait que l'amortissement débute alors que certaines installations devraient déjà être revues.

Le 15 mai 2018, le Conseil municipal de Vernier a voté un crédit pour le renouvellement et la sécurisation des places de jeux – 1^{ère} étape (DA 318 A – 18.05) pour des travaux durant les années 2018 et 2019 et le 28 janvier 2020, le Conseil municipale de Vernier votait un crédit pour le renouvellement et la sécurisation des places de jeux – 2^e étape (DA 497 – 19.12) pour des travaux durant les années 2020 et 2023.

Il est indiqué dans le tableau ci-après l'ensemble des places de jeux de la Ville de Vernier qui ont été traitées lors des 2 premières étapes.

DA 318 - 18.04 - Renouvellement et sécurisation des places de jeux - Etape 1

Lieu	Année de Construction	Année de réalisation
Ecole de Châtelaine	2002	2019
EVE du Lignon	2002	2019

DA - 497 - 19.12 - Renouvellement et sécurisation des places de jeux - Etape 2

Lieu	Année de construction	Année de Réalisation
EVE du Lignon : Aménagement de la zone des bébés	2005	2020
Ecole des Libellules : Rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	2005	2020
Ecole d'Aire : Rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	2009	2021
Parc du Lignon : Renouvellement de la place de jeux	2001	2021
Ecole de Poussy : Renouvellement de la place de jeux et réfection totale du préau	Récupération	2021
Jeux d'eau du parc de Balaxert : Mise en conformité du système de traitement des eaux	2010	2021
Ecole du Lignon : Renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	2005	2022
Jardin Robinson du Lignon : Renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	2010	2022
Ecole Bourquin : Rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	2010	2022
Ecole de Vernier Village : Renouvellement de la place de jeux et nouvelle couche amortissante	2002	2022

Pour éviter des coûts conséquents, une rénovation importante est parfois suffisante. Dans ce cas, les panneaux des planchers les plus usagés sont remplacés et seul le renouvellement de la couche amortissante (en EPDM) est réalisé. La durée de vie des installations est ainsi prolongée, tout en garantissant la sécurité.

Lorsque la structure est trop usée, il faut envisager le remplacement de l'aire de jeux. Le nouvel aménagement doit prendre en compte une multitude de paramètres interdépendants, tels que le type de place, le lieu, le public visé (âge), la capacité d'accueil recherchée, l'exposition, la topographie ou l'investissement à disposition. Les matériaux utilisés et les jeux pour ces aménagements devront être bien choisis dès la conception, afin que les frais d'entretien soient aussi modiques que possible et l'aire de jeux durable.

En fonction de ces critères, le SEU préparera un cahier des charges très précis pour chaque emplacement. Des propositions d'aménagements, en fonction de ces critères, seront alors demandées aux entreprises spécialisées sous forme de soumission concours. Cette manière de procéder, ayant fait ses preuves lors des précédents renouvellements de places de jeux, présente l'avantage de pouvoir présenter plusieurs projets lors de consultations participatives. Les utilisateurs locaux : les écoles, les EVE, les associations de quartier, les services de l'enfance et de la cohésion sociale seront ainsi consultés avant la création de nouvelles places de jeux

Budget estimatif : Etape 3

Lieu	Budget estimatif	Année de construction	Année de Réalisation
EVE Bourquin : Renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	43'000.00	2010	2023
Ecole Avanchet-Jura (grands) : Rénovation et renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	138'000.00	2010	2023
Ecole Avanchet-Salève : Renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	145'000.00	2013	2023
EVE des Avanchets : Rénovation et sécurisation des jeux (nouvelle couche amortissante)	12'000.00	2008	2024
Street workout des Avanchets: Rénovation de la couche amortissante	19'000.00	2015	2024
Source bleue : Renouvellement des jeux	22'000.00	?	2024
Tennis de Vernier : Rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	30'000.00	2013	2024
Tennis d'Aire : Renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	70'000.00	2002	2024
Piscine du Lignon : Rénovation et renouvellement des jeux et nouvelle couche amortissante	51'000.00	2011	2024
Total TTC .	530'000.00		

Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	53'000.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	10'600.00
Total		63'600.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 29 août 2022

DA 191 – 22.09

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

**CRÉDIT BRUT DE CHF 530'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION
DES PLACES DE JEUX - 3E ÉTAPE**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de renouveler et sécuriser ses places de jeux ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 530'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 530'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 530'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2024.

